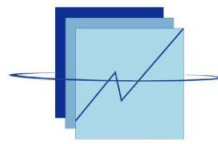


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IHPI)

Mai 2024



Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI). Cet indicateur rénové, base 100 en 2015, mesure la variation, dans le temps, de la production de biens et services industriels.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait aux données de base, à la nomenclature, au champ de couverture et aux pondérations. Ainsi, contrairement à l'ancien IHPI qui était déterminé avec les quantités, l'IHPI rénové est un indicateur volume. L'utilisation du volume à la place des quantités permet de mieux tenir en compte des changements de qualité des produits. Par ailleurs, le champ d'application de l'IHPI rénové se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IHPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IHPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur à 100%. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'étant pas encore effectué, les analyses sont faites en glissement annuel.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 87,9%.

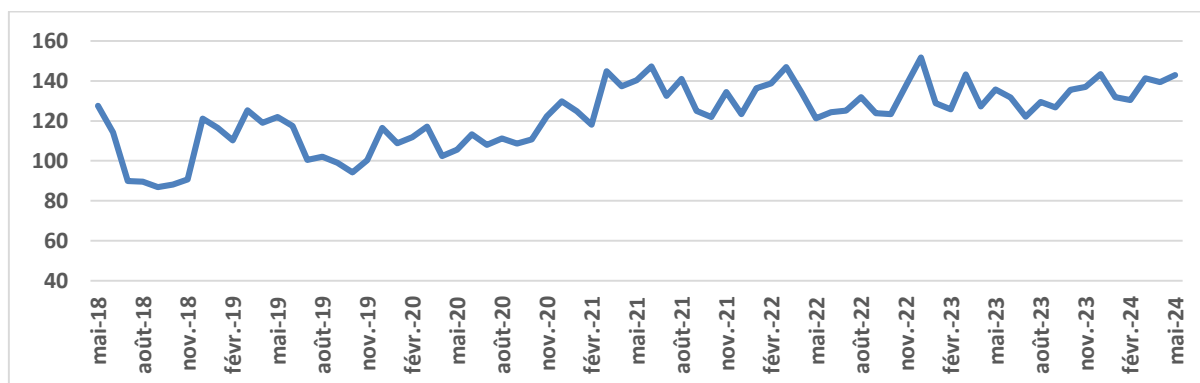
ANALYSE D'ENSEMBLE : En mai 2024, la production industrielle augmente de 5,3% sur un an.

En mai 2024, la production industrielle hors égrenage de coton s'améliore de 5,3% relativement à celle de la même période en 2023. Cette évolution est imputable à la performance notée dans la production des industries environnementales (+7,7%), d'électricité, de gaz et d'eau (+6,9%), des industries manufacturières (+5,4%) et extractives (+4,1%), sur la période sous revue.

Sur les cinq premiers mois de 2024, la production industrielle augmente de 3,8%, par rapport à la période correspondante de 2023, en relation avec la hausse de celle des industries extractives (+12,1%), environnementales (+9,3%), de production d'électricité, de gaz et d'eau (+8,0%) et manufacturiers (+0,4%).

S'agissant de l'activité d'égrenage de coton, elle est marquée par une absence de production en mai 2024, en liaison avec le cycle de production du coton.

Graphique 1: Évolution de la production industrielle hors égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



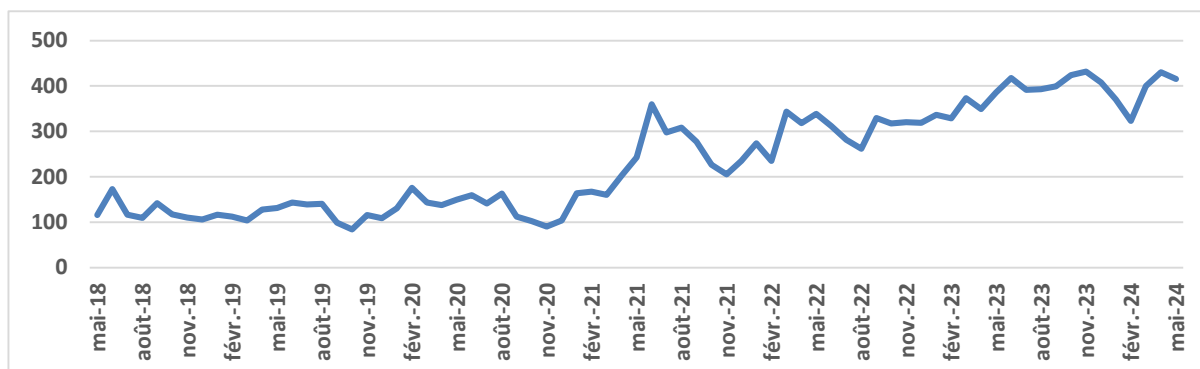
ANALYSE SECTORIELLE

La production des industries environnementales progresse

La production des industries environnementales s'accroît de 7,7% en mai 2024 comparativement au même mois de 2023. Cette évolution est liée à la bonne tenue de l'activité de collecte des eaux usées et boues (+136,0%) et de traitement et d'élimination des déchets (+7,6) sur la période sous revue.

De même, sur les cinq premiers mois de 2024, la production des industries environnementales augmente de 9,3%, comparée à la même période en 2023.

Graphique 4 : Evolution de la production des industries environnementales



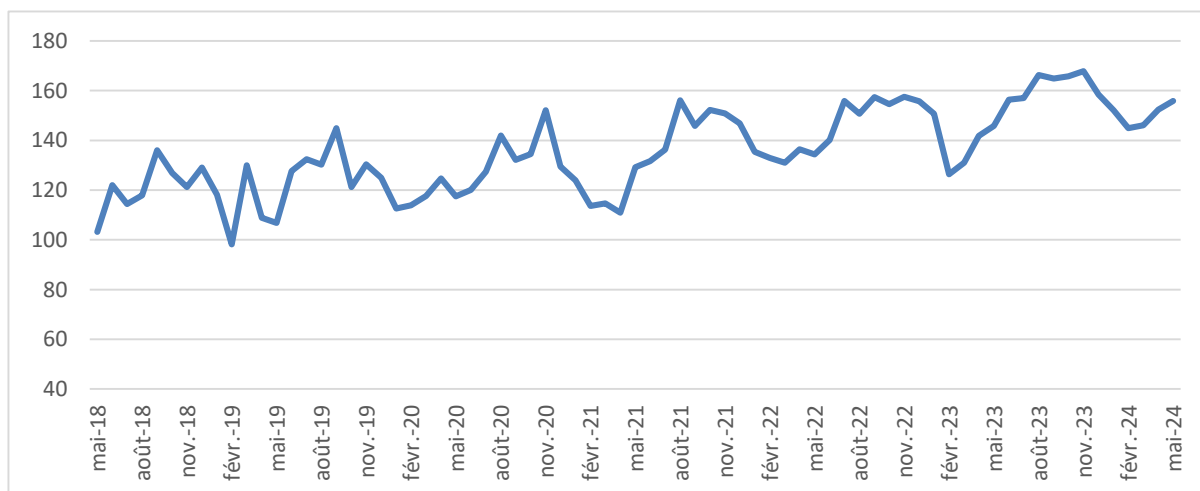
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

La production d'électricité, de gaz et d'eau augmente

En référence à la même période de l'année 2023, la production d'électricité, de gaz et d'eau progresse de 6,9% en mai 2024. Cette augmentation est imputable à la performance notée dans la production d'électricité et de gaz (+7,5%) et d'eau (+4,8%) sur la période sous revue.

En cumul sur les cinq premiers mois de 2024, la production d'électricité, de gaz et d'eau se relève également (+8,0%), comparée à celle de la période correspondante de 2023.

Graphique 3 : Evolution de la production des industries de production d'électricité, gaz et eau



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

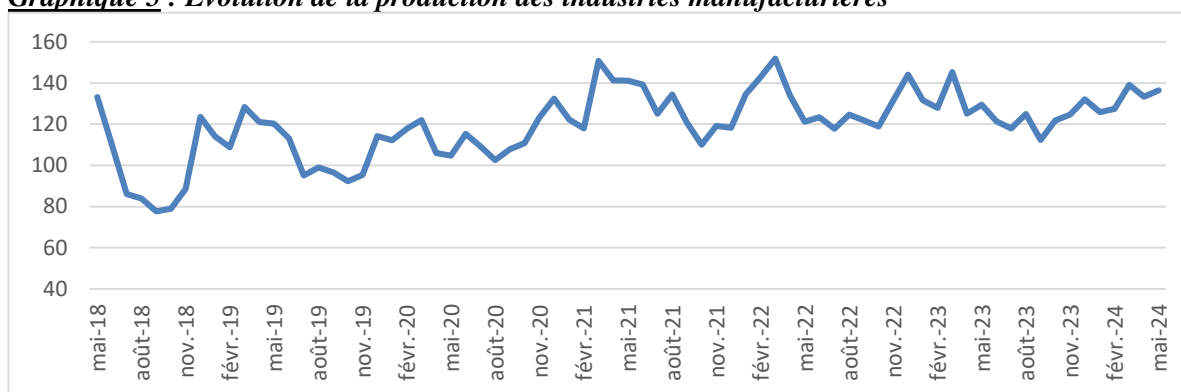


La production manufacturière s'accroît

En mai 2024, la production manufacturière progresse de 5,4%, relativement à celle de la même période de 2023. Cet accroissement est attribuable, principalement, à la hausse de l'activité de fabrication des produits agroalimentaires (+11,8%) et de matériaux minéraux (+7,5%) sur la période sous revue. Toutefois, il est observé une contreperformance des activités de fabrication des produits textiles et articles d'habillement (-13,4%), métallurgiques et de fonderie (-9,7%) ainsi que du raffinage et de la cokéfaction (-6,7%) sur la période sous revue.

Sur les cinq premiers mois de 2024, la production des industries manufacturières se relève de 0,4%, comparativement à son niveau de la période correspondante en 2023.

Graphique 5 : Evolution de la production des industries manufacturières



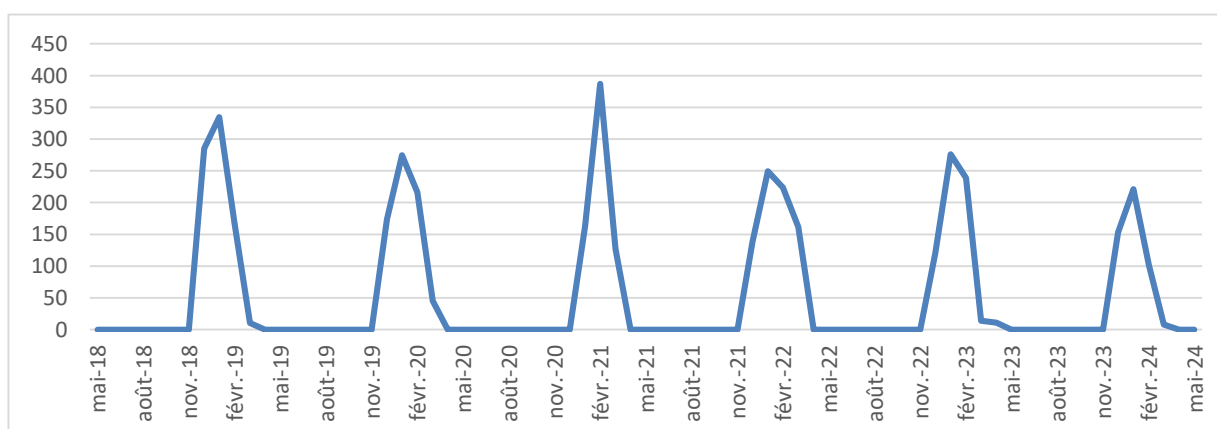
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'activité d'égrenage de coton reste constante

En mai 2024, l'activité d'égrenage de coton est marquée par une absence de production, en liaison avec le cycle de production du coton.

En cumul sur les cinq premiers mois de 2024, la production totale d'égrenage de coton s'amenuise de 38,7%, en comparaison avec son niveau de la période correspondante en 2023.

Graphique 6 : Evolution de la production d'égrenage de coton



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 1 : INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (BASE 100 EN 2015)

Code NAEMA rev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Mai-23	Mars-24	Avril-24	Mai-24	Mai-24/ Mai-23	5mois 24/ 5mois 23
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	123,8	118,0	123,4	128,9	4,1	12,1
07	Minerais métalliques	174,1	113,0	109,2	115,2	-33,8	-25,8
08	Autres produits des industries extractives	75,4	104,4	114,7	119,1	57,9	70,5
10-33	PRODUITS MANUFACTURIERS dont...	129,5	139,1	133,4	136,5	5,4	0,4
10-12	Produits agro-alimentaires	141,4	162,3	155,8	158,0	11,8	5,7
10	Produits alimentaires	134,9	160,8	154,7	156,6	16,1	7,4
11	Boissons	222,0	142,9	143,0	147,8	-33,4	-24,2
12	Produits à base de tabac	57,4	128,5	100,7	103,2	79,7	90,6
13-14	Produits textiles et articles d'habillement	116,3	100,7	100,7	100,7	-13,4	-12,8
15	Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures	0,0	18,9	19,0	18,9	-	-
17-18	Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements	143,1	123,1	64,7	144,1	0,7	-37,2
19	Produits du raffinage et de la cokéfaction	216,3	194,8	195,9	201,9	-6,7	-10,8
20-22	Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...	108,7	128,1	131,5	109,8	1,0	-5,6
20	Produits chimiques	100,2	127,1	129,3	96,5	-3,8	-7,6
22	Travail du caoutchouc et du plastique	130,2	120,6	127,9	148,1	13,7	1,3
23	Matériaux minéraux	188,8	191,9	158,1	202,9	7,5	6,7
24-25	Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux dont...	59,2	37,8	42,8	53,5	-9,7	-4,3
24	Produits métallurgiques et de fonderie,	56,3	37,6	40,7	52,9	-6,1	-4,6
25	Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux	154,2	33,1	133,2	61,3	-60,2	-1,0
31-33	Autres industries manufacturières dont...	45,7	45,7	37,3	38,9	-14,9	-10,9
31	Meubles et matelas	13,3	13,1	9,7	9,9	-26,0	-14,8
32	Produits manufactures divers	118,6	122,3	107,5	113,6	-4,2	-6,0
35-36	ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...	145,8	146,1	152,4	155,8	6,9	8,0
35	Electricité, gaz	150,1	149,4	158,0	161,4	7,5	8,9
36	Eau captée et distribuée	134,4	137,3	137,3	140,8	4,8	5,0
37-39	PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...	385,8	400,3	430,4*	415,4	7,7	9,3
37	Eau usées collectées et boues	91,0	106,8	232,0*	214,7	136,0	51,6
38	Déchets collectes, traités et éliminés	358,5	371,9	399,6	385,7	7,6	9,3
05-39	ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON	135,7	141,3	139,3	142,9	5,3	3,8
01	Egrenage de coton	0,0	7,6	0,0	0,0	-	-38,7

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

* Données mises à jour



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn

Champ couvert

Le champ d'application de l'IHPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution de la production de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

Modalité de tirage de l'échantillon

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

Modalité de calcul des indices

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des gammes de produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, deux types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des gammes de produits, et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du volume de production au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 42 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur général : **Dr. Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques conjoncturelles : **Dr. Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou NDIAYE, Manga NDIAYE et Mansour Laye THIAW**

Equipe de collecte : **Allassane BALDE, Laure Alice Valérie BADJI, Ibrahima BA, Gana NDIAYE & Nafy KANOUTE**

Diffusion: **EI hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**

